

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Boîte postale: 3243, Addis Abéba, ETHIOPIE Tél.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausituationroom-psd.org

CONSEIL DE PAIX ET SECURITE

163^{EME} REUNION

22 DECEMBRE 2008

ADDIS ABÉBA

PSC/MIN/2(CLXIII)

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION A
L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION
A L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)**

I. INTRODUCTION

1. Lors de ses 154^{ème} et 155^{ème} réunions tenues respectivement les 30 et 31 octobre 2008, le Conseil s'est penché sur l'évolution de la situation à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). La présente réunion se tient à la demande de la République fédérale du Nigeria, qui, dans deux communications adressées à la Commission, les 4 et 19 novembre 2008, a proposé la convocation urgente d'une réunion du Conseil au niveau ministériel aux fins d'examiner la situation à l'Est de la RDC.

2. Le présent rapport fait le point de l'évolution de la situation à l'Est de la RDC depuis la reprise des combats qui opposent les Forces armées de la RDC (FARDC) aux éléments du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) du Général dissident Laurent Nkunda. Le rapport rend également compte des efforts déployés par la communauté internationale, y compris l'UA, en vue du règlement de la crise actuelle, ainsi que des mesures prises dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Communiqué conjoint de Nairobi du 9 novembre 2007.

II. EVOLUTION DE LA SITUATION SUR LE TERRAIN

3. Après la mise en place des institutions issues des élections générales de 2006, en RDC, la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans le pays a continué à se stabiliser sur l'ensemble du territoire national, à l'exception des Provinces du Kivu, où elle est restée globalement préoccupante. Les facteurs en cause sont notamment liés à la présence de nombreux groupes armés, y compris les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et d'autres milices armées, ainsi qu'aux combats qui opposent, de façon intermittente, les FARDC aux éléments du Général dissident Laurent Nkunda, regroupés au sein du CNDP.

4. De fait, l'insécurité est restée quasi permanente dans les Provinces du Nord et du Sud Kivus. Pour tenter de mettre fin à cet état de fait, le Gouvernement a organisé une Conférence sur la paix, la sécurité et le développement des Kivus, à Goma (Nord Kivu), du 6 au 23 janvier 2008. Facilitée par la communauté internationale, dont l'UA, la Conférence, à laquelle ont pris part tous les groupes armés congolais actifs dans les Kivus, y compris le CNDP, a adopté d'importantes décisions (appelées « Actes d'engagement ») visant notamment la cessation de la guerre, la réconciliation nationale et le développement de la région. Le Programme AMANI, organe chargé de la mise en œuvre des Actes d'engagement, a été mis en place par une ordonnance du Président République, Joseph Kabila, et fonctionne avec l'accompagnement de la Facilitation internationale.

5. Depuis le 28 août 2008, et à la suite de la reprise des combats qui opposent les FARDC aux éléments du CNDP, la situation sur le terrain s'est aggravée. Il convient de rappeler que les FARDC ont été créées en application de la Constitution de la 3^{ème} République, à partir notamment des éléments issus des anciens belligérants lors des

deux guerres (1996-1997 et 1998-1999) du Congo. C'est dans ce cadre que les forces des différentes parties ont été « mixées et brassées », les grades « harmonisés » et les éléments concernés affectés sur l'ensemble du territoire national. Laurent Nkunda, alors officier dans les rangs du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), l'un des anciens mouvements rebelles, a été élevé au grade de Général et affecté à l'Etat-major général à Kinshasa. Il refuse de rejoindre son poste d'affectation, expliquant sa décision par la nécessité de protéger les membres de son ethnie, les Tutsis congolais, contre les exactions des FDLR présentes dans les Kivus depuis leur fuite du Rwanda après le génocide de 1994. Depuis, le Général Nkunda a formé le CNDP.

6. Le 1^{er} octobre 2008, le CNDP a rendu publique une déclaration par laquelle il a appelé les Congolais à une insurrection « en vue de démarrer le processus conduisant au renversement du Gouvernement ». Il a aussi rejeté le programme AMANI, qui est le cadre de concertation pour la mise en œuvre des Actes d'engagement issus de la Conférence de Goma de janvier 2008, et exigé des négociations directes avec le Gouvernement en un lieu neutre. Sur le terrain, les forces du CNDP sont aujourd'hui aux portes de la ville de Goma, dont elles tiennent plusieurs accès. De cette position, le Général Nkunda a proclamé un « cessez-le-feu unilatéral », le 29 octobre 2008. Toutefois, les combats se sont, par la suite, étendus à d'autres localités, principalement en direction de la ville de Kanyabayonga, située à 150 km de Goma. Ces combats ont souvent impliqué diverses milices Maï-Maï, aux côtés notamment des FARDC.

7. Dans une allocution télévisée prononcée le 10 octobre 2008, le Président Joseph Kabila a invité le peuple congolais à résister à l'agression des forces rebelles et réaffirmé la détermination de son Gouvernement à faire échec à cette tentative de déstabilisation par « tous les moyens, y compris militaires ». Le 28 octobre 2008, il a présidé une réunion des institutions de la République à laquelle ont été associés des représentants de la communauté internationale à Kinshasa. Les participants à la réunion ont réaffirmé, entre autres, « leur appui au programme AMANI comme le seul cadre approprié pour répondre aux préoccupations de tous les groupes armés signataires des Actes d'engagement de Goma, y compris le CNDP ». Ils ont condamné sans équivoque la reprise de la guerre par le CNDP et encouragé la poursuite des efforts visant à la mise en œuvre du Communiqué signé à Nairobi, le 9 novembre 2007, par les Gouvernements de la RDC et du Rwanda et relatif notamment à la neutralisation des FDLR.

8. La dégradation de la situation sur le terrain pose de nouveaux défis à la Mission des Nations unies en RDC (MONUC), notamment en ce qui concerne la protection des populations civiles. Alors que celles-ci lui reprochent de ne pas faire assez pour imposer la paix, le CNDP l'accuse d'être de connivence avec les FDLR. La MONUC, pour sa part, se plaint de l'insuffisance de ses effectifs et de son équipement par rapport au mandat qui lui est assigné au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations unies. Le 3 octobre dernier, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies a demandé au Conseil de sécurité « des troupes additionnelles et des équipes spécialisées dans le but d'adapter la force de la MONUC aux défis actuels ».

9. Le 20 novembre 2008, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1843 (2008) par laquelle il a, entre autres, décidé d'autoriser à l'augmentation temporaire des effectifs autorisés du personnel militaire et des unités de police constitués de la MONUC de 2 785 et de 300 éléments respectivement. Le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement immédiat de ces ressources et indiquer qu'il entendait reconduire cette autorisation à l'occasion de la prorogation du mandat de la MONUC. Le Conseil de sécurité a souligné que cette augmentation temporaire des effectifs vise à permettre à la MONUC de « renforcer sa capacité de protéger les civils, de reconfigurer sa structure et ses forces et de les déployer au mieux ». Concernant le mandat de la MONUC, le Conseil de sécurité a décidé de l'examiner le 31 décembre 2008 au plus tard, à la lumière de la situation alors sur le terrain et des recommandations que lui fera le Secrétaire général des Nations unies.

10. Le 4 décembre 2008, le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a adressé une lettre au Haut Représentant de l'UE pour la Politique extérieure et de sécurité commune (PESC), Javier Solana, pour demander à l'UE, en attendant le déploiement des effectifs additionnels autorisés par le Conseil de sécurité, de prendre la direction d'une force multinationale, à l'image de la force « Artémis », dont le déploiement à Bunia, en Ituri, en 2003, avait permis de stabiliser la région et d'éviter une catastrophe humanitaire. La force multinationale proposée aurait pour objectif de sécuriser l'assistance humanitaire dans le Nord Kivu et de protéger les populations civiles dans cette région. Dans sa lettre, le Secrétaire général des Nations unies précise que le déploiement de la force multinationale faciliterait l'aboutissement des efforts diplomatiques et compléterait utilement l'action de la MONUC sur le terrain. Lors de sa session tenue à Bruxelles les 8 et 9 décembre 2008, le Conseil de l'UE a pris note de la lettre du Secrétaire général des Nations unies, et a demandé au Haut Représentant pour la PESC de « préparer rapidement les éléments de réponses techniques, humanitaires et politiques, en tenant compte des observations présentées ».

11. La reprise des hostilités a eu un grave impact sur la situation humanitaire. En effet, les combats ont provoqué d'importants mouvements de populations civiles. Les agences humanitaires ont ainsi enregistré plus de deux cent cinquante mille (250 000) déplacés depuis le 28 août 2008. Ce chiffre porte à plus d'un million le nombre de personnes déplacées dans le Nord Kivu depuis le début de l'année. Ces déplacés manquent tout à la fois d'abris, de nourriture et d'appui sanitaire. Les combats ont également restreint l'accès des personnels humanitaires aux déplacés à cause des routes bloquées, des intimidations visant leurs travailleurs, des vols de véhicules et du pillage de chargements des camions. La MONUC a, par ailleurs, confirmé des massacres de populations civiles, des pillages dans plusieurs localités, des viols à très grande échelle, des enrôlements de mineurs et des exécutions sommaires commis aussi bien par des éléments des FARDC que par les rebelles du Général Nkunda. En outre, plusieurs milliers de civils congolais se sont réfugiés en Ouganda.

III. EFFORTS DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE EN VUE DU REGLEMENT DE LA CRISE

12. La détérioration de la situation dans les Kivus a suscité une forte mobilisation de la communauté internationale. Nombre d'organisations, tant régionales qu'internationales, sont actives sur le terrain pour hâter la recherche d'une solution. Dès l'éclatement de la crise actuelle, la MONUC a, à plusieurs reprises, appelé les deux parties à observer un cessez-le-feu.

13. Le 2 octobre 2008, M. Javier Solana, le Haut Représentant de l'UE pour la PESC, s'est dit profondément préoccupé par l'appel du Général Nkunda en vue du renversement du Gouvernement légitime de la RDC. Il a rappelé que « les processus de Goma et de Nairobi sont la seule base du retour à la normale dans les Kivus et demeurent le seul cadre authentique et viable pour apporter la stabilité dans l'Est de la RDC ». Par la suite, les Ministres des Affaires étrangères de France et du Royaume uni se sont rendus successivement à Kinshasa et à Kigali, où ils ont exhorté les Gouvernements des deux pays à œuvrer en faveur de l'apaisement et de la création de conditions favorables à la paix et à la stabilité dans la région. A Goma, où ils ont fait escale, les deux Ministres ont encouragé la MONUC et les organisations humanitaires, et les ont félicitées pour le travail qu'elles accomplissent sur le terrain.

14. Le 20 octobre 2008, la Troïka de l'Organe de la SADC a tenu un Sommet extraordinaire, à Ezulwini, au Royaume du Swaziland, Sommet qui, entre autres, a examiné la situation en RDC. A cette occasion, l'Organe de la SADC a exprimé sa solidarité envers le Gouvernement et le peuple congolais, et condamné tout acte de déstabilisation de la RDC et de ses institutions, ainsi que la violation de son intégrité territoriale. Le Sommet a exhorté les Etats membres de la SADC, l'UA et la communauté internationale à fournir une assistance humanitaire à la RDC. Le Sommet a exhorté l'UA, les Nations unies et les autres acteurs internationaux concernés à poursuivre leur appui aux efforts de paix déployés par le Gouvernement de la RDC. Le Sommet s'est engagé à consulter les Etats membres de la SADC sur l'appui au renforcement des capacités des FARDC.

15. Dans une déclaration faite le 21 octobre 2008, le Président du Conseil de sécurité des Nations unies a exprimé la profonde préoccupation du Conseil face au regain de violence dans les provinces de l'Est de la RDC et aux conséquences qui pourraient s'en suivre pour la région. Le Conseil de sécurité s'est alarmé des conséquences humanitaires des combats et a instamment demandé à toutes les parties d'observer immédiatement un cessez-le-feu. Le Conseil de sécurité a demandé à tous les groupes armés de déposer immédiatement les armes et de se présenter à la MONUC en vue de leur désarmement, de leur rapatriement, de leur réinstallation ou de leur réintégration, selon le cas. Le Conseil de sécurité a réaffirmé que les processus de Goma et de Nairobi constituent le cadre dans lequel il convient de rechercher la stabilisation durable de l'Est de la RDC, et a condamné avec force les déclarations du Général Nkunda appelant à un soulèvement national. Le Conseil de sécurité a instamment engagé le Gouvernement de la RDC à prendre des mesures efficaces pour faire en sorte qu'il n'y ait aucune coopération entre des éléments des FARDC et les FDLR. Il a aussi demandé aux

Gouvernements de la région de cesser tout soutien aux groupes armés de l'Est de la RDC.

16. Le 7 novembre 2008, à Nairobi, les pays membres du processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont tenu un Sommet de chefs d'Etat et de Gouvernement sur la RDC. Le Sommet a, entre autres, ordonné, un cessez-le-feu immédiat par tous les groupes armés et les milices opérant dans le Nord Kivu ; la mise en place d'un corridor humanitaire pour permettre de faire face à la tragédie en cours; la mise en œuvre immédiate du Communiqué de Nairobi et des Actes d'engagement de Goma, ainsi que de tous les autres accords et protocoles pertinents pour assurer une paix et une stabilité durables dans la région ; l'envoi, par les pays de la région, « si c'est nécessaire et au moment voulu », de forces de maintien de la paix dans la Province du Nord Kivu ; la mise en place d'un mécanisme de suivi présidé par le Président Mwai Kibaki, assisté d'une équipe de facilitateurs comprenant l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies et Benjamin Mkapa, ancien Président de la Tanzanie.

17. Le 9 novembre 2008, la SADC a tenu un autre Sommet extraordinaire consacré notamment à la RDC, à Sandton, en Afrique du Sud. Après avoir endossé les décisions du Sommet de Nairobi du 7 novembre 2008, le Sommet de Sandton a noté que les nombreux accords relatifs à la paix et à la sécurité signés dans le cadre de la région n'avaient pas été mis en œuvre en raison de l'intransigeance de Laurent Nkunda et que les FARDC avaient besoin d'être soutenues dans leur mission de protection du territoire national et de sauvegarde de l'intégrité du pays. A cet égard, la SADC a, entre autres, décidé de déployer une équipe d'experts militaires pour évaluer la situation à l'Est de la RDC, ainsi que de soutenir les FARDC et, si nécessaire, d'envoyer, dans le cadre de l'Accord de Nairobi, une force de maintien de la paix au Kivu. Le Sommet a également exprimé le désir d'avoir un représentant de la SADC au sein du Mécanisme de suivi mis en place par le Sommet de Nairobi du 7 novembre 2008.

18. Dans l'intervalle, le Secrétaire général des Nations unies a nommé un Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, en la personne de M. Olusegun Obasanjo, ancien Président du Nigeria, pour aider à trouver une solution durable à la crise. L'Envoyé spécial des Nations unies s'est rendu successivement à Luanda, à Kinshasa, à Goma et à Kigali. Le Président Obasanjo a rencontré le Général Nkunda le 16 novembre, à Jomba, le village natal de ce dernier. Le Général Nkunda s'est, entre autres, engagé à respecter le cessez-le-feu et à ouvrir un corridor humanitaire pour l'acheminement de l'aide aux populations affectées dans la Province du Nord Kivu.

19. Dans un communiqué de presse rendu public le 18 novembre 2008, le CNDP a indiqué que, lors des entretiens avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général, les points ci-après ont fait l'objet d'une « convergence de vues » : le renforcement du cessez-le-feu unilatéral décidé par le CNDP, le 29 octobre, et sa transformation en un cessez-le-feu impliquant les deux parties ; la création d'une commission tripartite d'observation du cessez-le-feu, comprenant, outre les deux belligérants, un représentant de l'UA ; l'ouverture de couloirs humanitaires avec levée de tous les barrages, à « l'exception des barrières de péage » ; et l'élévation de l'Envoyé spécial des Nations unies au rang de Médiateur dans la crise. Le CNDP a, en outre, décidé le « retrait unilatéral de ses troupes sur une distance de 40km ... » sur les deux axes où elles opèrent. La MONUC sera chargée d'assurer la sécurité de la zone ainsi dégagée.

20. L'Envoyé spécial des Nations unies, accompagné du Président Mkapa, Président du Mécanisme de suivi mis en place par le Sommet de Nairobi du 7 novembre 2008, s'est rendu à nouveau à Kinshasa et à Jomba, respectivement les 28 et 29 novembre 2008. A Jomba, cette équipe de facilitateurs s'est accordée avec le Général Nkunda sur la mise en place d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, comprenant des officiers des FARDC, du CNDP et de l'UA.

21. Lors de sa réunion précitée des 8 et 9 décembre 2008, le Conseil de l'UE, après avoir rappelé ses conclusions du 10 novembre sur la RDC, s'est déclaré préoccupé par la situation à l'Est du pays. Le Conseil de l'UE a appelé toutes les parties concernées par les processus de Goma et de Nairobi à respecter le cessez-le-feu et à garantir la sécurité du personnel humanitaire, ainsi que l'accès inconditionnel aux populations. Le Conseil de l'UE a rappelé la nécessité de poursuivre les efforts visant à mettre un terme à l'activité des groupes armés étrangers à l'Est de la RDC, notamment les FDLR ; salué l'engagement de la région dans le cadre des processus de paix de Goma et de Nairobi, ainsi que les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies ; et réitéré son soutien à l'action menée par la MONUC sur le terrain.

IV. EFFORTS DE L'UNION AFRICAINE

22. Depuis le début de la crise, l'UA n'a ménagé aucun effort pour faciliter la recherche d'une solution. Le Président de l'Union, le Président Jakaya Kikwete, et moi-même avons étroitement coordonné nos efforts et maintenu un contact étroit avec tous les acteurs concernés dans la région, ainsi qu'avec nos partenaires internationaux. Dans ce cadre, j'ai eu des consultations régulières avec le Secrétaire général des Nations unies et les responsables européens concernés.

23. Du 10 au 12 octobre 2008, j'ai effectué une visite à Kinshasa, où j'ai eu des échanges francs et utiles avec le Président Kabila, les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi qu'avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, des représentants de pays membres permanents du Conseil de sécurité, de l'UE et le corps diplomatique africain. Lors de ces entretiens, j'ai souligné l'impératif de la recherche d'une solution pacifique à la crise à travers la négociation ; la nécessité d'une normalisation rapide des relations entre la RDC et le Rwanda, qui permettrait d'aborder, dans un climat plus favorable, toutes les questions liées à la mise en œuvre du Communiqué conjoint de Nairobi, ainsi que toute autre question d'intérêt commun ; et l'importance que revêt une forte implication de la communauté internationale dans le règlement du problème des forces négatives.

24. Le 28 octobre 2008, en raison de l'aggravation de la situation, j'ai publié un communiqué exprimant ma préoccupation face à l'évolution de la situation et à la poursuite des combats dans plusieurs localités de la Province du Nord Kivu, ainsi que face à leurs conséquences pour la population civile. J'ai appelé les parties à observer un cessez-le-feu et à respecter les Actes d'engagement signés à Goma le 23 janvier 2008. J'ai invité le CNDP à reprendre sa place au sein du Programme AMANI pour contribuer à la réalisation des objectifs de la Conférence de Goma. J'ai, enfin, appelé les Etats de la

région et l'ensemble de la communauté internationale à continuer à soutenir le processus de paix en RDC pour créer les conditions de la mise en œuvre du Pacte conclu à Nairobi le 15 décembre 2006, dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

25. Le 30 octobre 2008, le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'évolution de la situation à l'Est de la RDC, et exprimé sa grave préoccupation face à la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire. Le lendemain, 31 octobre 2008, le Conseil s'est réuni à nouveau pour examiner la situation à l'Est de la RDC sur la base d'une communication de la Commission. Dans le communiqué adopté à l'issue de cette réunion, le Conseil a, entre autres, condamné fermement l'offensive du CNDP à l'Est de la RDC, et ce en violation flagrante des Actes d'engagement signés à Goma. Le Conseil a rappelé l'importance cruciale que revêt la mise en œuvre des Actes d'engagement, souligné la nécessité pour tous les signataires de ces Actes de respecter scrupuleusement les engagements pris, et demandé au CNDP de reprendre sans délai sa place au sein du Programme AMANI. Le Conseil a également exprimé son plein appui à la MONUC pour les efforts louables qu'elle continue de déployer pour restaurer la paix, la sécurité et la stabilité en RDC. Le Conseil a souligné la nécessité urgente de renforcer la MONUC par des troupes et équipements additionnels pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, encourageant le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre rapidement toutes les mesures requises à cette fin.

26. Le 6 novembre 2008, j'ai dépêché un émissaire spécial, en la personne de M. Ibrahima Fall, à Kinshasa, où il a été reçu par le Président Joseph Kabila, avec lequel il s'est longuement entretenu de la situation à l'Est de la RDC. A cette occasion, le Président Kabila a, entre autres, indiqué la disposition de son Gouvernement à dialoguer avec le Général Nkunda une fois que celui-ci aura révélé ses revendications ; à normaliser les relations diplomatiques avec tous les pays de la région ; et à mettre fin, avec le soutien de la MONUC, à la présence des FDLR à l'Est de la RDC. L'opération envisagée dans ce cadre se déroulerait en présence d'observateurs internationaux, y compris des Rwandais.

27. J'ai aussi dépêché le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, dans la région. Le 15 novembre 2008, il a été reçu par le Président Joseph Kabila. Par la suite, il s'est rendu à Goma, en compagnie du Président Obasanjo, avant d'effectuer une visite à Kigali, où il a rencontré le Premier Ministre rwandais et la Ministre des Affaires étrangères. Auparavant, et en compagnie du Président en exercice, le Président Jakaya Kikwete, j'avais pris part au Sommet des pays de la région des Grands Lacs sur la RDC, tenu à Nairobi, le 7 novembre 2008.

28. Vu le caractère préoccupant de la situation humanitaire chaque jour aggravée par la poursuite des combats, une mission de l'UA a visité la RDC du 2 au 8 décembre 2008, en vue d'évaluer la situation sur le terrain. Elle s'est rendue à Kinshasa où elle s'est entretenue avec des autorités congolaises, notamment le Ministre de l'Intérieur, puis à Goma, où elle a rencontré l'ensemble des agences humanitaires du système des Nations unies. Elle s'est aussi rendue dans les camps de déplacés situés dans la ville de Goma et ses environs.

29. Je voudrais également informer le Conseil que l'UA, à travers les observateurs militaires qu'elle a déployés à Goma et à Bukavu, participe, aux côtés des représentants des Nations unies et ceux des deux parties, aux activités du Mécanisme conjoint de vérification entre la RDC et le Rwanda et du Groupe conjoint de suivi établi par le Communiqué de Nairobi. De même, l'UA a ouvert un bureau annexe à Goma et désigné un fonctionnaire de haut niveau pour représenter l'UA aux activités de la Facilitation internationale dans le cadre du soutien à la mise en œuvre du Programme AMANI. Enfin, l'UA participe activement, en qualité d'observateur, aux travaux de la Commission mixte tripartite +.

V. MISE EN ŒUVRE DU COMMUNIQUÉ DE NAIROBI DU 9 NOVEMBRE 2007

30. Le règlement de la question de la présence des FDLR à l'Est de la RDC constitue une des clés de la stabilisation durable de cette partie du pays, ainsi que de la promotion de la paix et de la sécurité dans la région dans son ensemble. C'est dans ce contexte que la RDC et le Rwanda ont signé, en novembre 2007, le Communiqué conjoint de Nairobi.

31. En substance, le Communiqué conjoint de Nairobi articule une approche commune visant à trouver une solution durable et concertée à la menace que constitue la présence continue à l'Est de la RDC des groupes armés illégaux, en général, des ex-FAR/Interahamwé et des dissidents des FARDC, en particulier. Dans ce cadre, le Communiqué assigne des tâches précises aux deux parties (RDC et Rwanda), aux Nations unies et à la communauté internationale dans son ensemble. La RDC, en particulier, a été chargée, entre autres, de préparer, avec le soutien de la MONUC, un plan détaillé pour désarmer les ex-FAR/Interahamwé et éliminer la menace qu'elles constituent pour les deux pays. Outre la pression militaire, envisagée comme l'ultime étape du processus, le plan prévoit des efforts de sensibilisation des FDLR pour les amener à déposer les armes et à rentrer au Rwanda, un programme de re-localisation temporaire des éléments désarmés dans des centres de cantonnement à l'intérieur de la RDC, d'éloignement de la frontière de ceux qui ne souhaiteraient pas rentrer au Rwanda et qui ne sont pas recherchés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), d'arrestation et de transfert au TPIR ou au Rwanda de ceux poursuivis par la justice internationale.

32. Dans ce cadre, le Président Kabila a créé, le 11 février 2008, le Comité chargé de mettre en œuvre le plan de désarmement des groupes armés étrangers. La campagne de sensibilisation conduite sous l'égide de ce Comité est axée sur les opportunités économiques et sociales offertes aux combattants qui déposent les armes et choisissent le rapatriement volontaire, ainsi que sur les avantages dont ils pourraient bénéficier une fois au Rwanda, dans le cadre du Programme national de démobilisation et de réintégration, soutenu par la Banque mondiale.

33. En outre, le Gouvernement congolais a initié un processus de dialogue direct avec certains dirigeants des ex-FAR/Interahamwé, principalement le Rassemblement uni pour la démocratie (RUD), faction dissidente des FDLR. Sous la médiation de la Communauté Sant'Egidio, les deux parties se sont accordées sur « une feuille de route pour le

désarmement des groupes armés rwandais en RDC ». Cette feuille de route a été suivie par une remise symbolique d'armes, à Kasiki, à 200 km de Goma, lors d'une cérémonie à laquelle ont pris part des responsables de la RDC, du Rwanda et de la communauté internationale, dont l'UA. Toutefois, les efforts de sensibilisation déployés par la RDC n'ont pas donné tous les résultats attendus. C'est ainsi que les FDLR-FOCA (Force démocratiques de libération du Rwanda – Force combattantes Abacunguzi) ont rejeté la feuille de route conclue avec le RUD.

34. C'est dans ce contexte, et après une série de consultations menées alternativement à Kinshasa et à Kigali, que les Ministres des Affaires étrangères des deux pays se sont réunis à Goma, les 4 et 5 décembre 2008. Les deux parties se sont mises d'accord sur un plan militaire visant à démanteler les FDLR. Les opérations militaires envisagées contre les FDLR seront lancées le 1^{er} trimestre 2009 et menées conjointement par les FARDC et la MONUC, avec la participation d'officiers rwandais et un soutien en renseignements. Ces opérations pourraient également associer des troupes de la SADC, qui en a fait la proposition. Le Ministre congolais des Affaires étrangères a demandé au Rwanda «de faire usage de son autorité morale sur Laurent Nkunda pour ramener le chef rebelle à la table des négociations ». Le Ministre congolais s'est, en outre, engagé à rouvrir les Ambassades de son pays au Rwanda, en Ouganda et au Burundi, au début de 2009. De même, les deux parties ont décidé de tenir une réunion à Bujumbura, le 12 décembre, pour relancer la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), qui regroupe la RDC, le Rwanda et le Burundi et dont les activités sont gelées depuis de nombreuses années.

35. Le 10 décembre 2008, les Ministres des Affaires étrangères des quatre pays membres de la Commission mixte tripartite +, à savoir le Burundi, la RDC, le Rwanda et l'Ouganda, se sont retrouvés à Kigali, avec la facilitation des Etats-Unis d'Amérique, pour évaluer la mise en œuvre des décisions prises à Bujumbura en mars 2008. L'UA, l'UE, les Nations unies et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont pris part à cette réunion en qualité d'observateurs. A l'issue des travaux, la Commission mixte s'est réjoui du communiqué conjoint RDC – Rwanda du 5 décembre 2008, a exhorté toutes les parties concernées à coopérer avec les Président Mkapa et Obasanjo, notamment dans le cadre des pourparlers de Nairobi entre le Gouvernement de la RDC et le CNDP ; et a lancé un appel en vue de la mise en œuvre concrète et urgente de la résolution 1804 (2008) qui impose des sanctions aux FDLR.

VI. OBSERVATIONS

36. Malgré les efforts soutenus déployés par la communauté internationale, la situation à l'Est de la RDC reste particulièrement précaire. Je suis vivement préoccupé par la situation humanitaire qui prévaut sur le terrain et par les exactions multiples commises contre les populations civiles. Il importe, dès lors, de redoubler d'efforts pour accélérer le règlement durable de la crise et la restauration de l'autorité de l'Etat à l'Est de la RDC. A cet égard, la consolidation de l'accalmie qui prévaut sur le terrain revêt une importance particulière. Je lance un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles s'abstiennent de toute action susceptible de compromettre les efforts visant à régler la crise et d'aggraver la situation sur le terrain. Je leur demande instamment de se conformer aux obligations qui sont les leurs au terme du droit international humanitaire et de faciliter le

travail des agences humanitaires, que je voudrais, au demeurant, féliciter pour le travail remarquable qu'elles accomplissent.

37. La MONUC a un rôle crucial à jouer en vue de la cessation définitive des combats et du retour à la sécurité. Je me réjouis de l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution autorisant l'accroissement des effectifs de la Mission. J'exhorte tous les Etats membres en mesure de le faire à contribuer les troupes requises pour permettre à la MONUC d'atteindre son effectif nouvellement autorisé. Dans l'intervalle, je poursuivrai mes consultations avec le Secrétaire général des Nations unies et d'autres acteurs concernés, pour examiner avec eux comment les capacités de la MONUC pourraient être renforcées pour lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat et la contribution qui pourrait être celle de l'UA à cet égard.

38. Je me réjouis du début d'un dialogue entre le Gouvernement de la RDC et le CNDP. Il s'agit là d'un signe encourageant. Les parties ne doivent ménager aucun effort pour créer les conditions de la mise en œuvre rapide et scrupuleuse des Actes d'engagement signés à Goma en janvier 2008, qui reflètent le consensus auquel sont parvenus tous les acteurs de la région pour trouver des solutions durables aux problèmes que connaissent les Provinces du Kivu. Je note avec intérêt la volonté exprimée par les protagonistes de la crise congolaise de voir l'UA jouer un rôle essentiel dans la stabilisation de la situation sur le terrain, notamment par une participation active à la surveillance et au renforcement du cessez-le-feu actuellement observé.

39. Dans le même temps, des efforts renouvelés sont nécessaires pour régler définitivement le problème des FDLR, dont la présence dans les Kivus constitue une menace tant pour la RDC que pour le Rwanda. Le communiqué de Nairobi offre les bases d'une action concertée entre les deux pays pour le règlement de ce problème. A cet égard, il y a lieu de se féliciter de l'Accord intervenu à Goma, le 5 décembre 2008, lors de la réunion entre les Ministres congolais et rwandais des Affaires étrangères.

40. Je relève, pour m'en féliciter, le message sur l'état de la Nation lu, le 13 décembre 2008, devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès par le Président Joseph Kabila, message dans lequel le chef de l'Etat congolais a redit sa détermination à consentir les sacrifices nécessaires pour ramener la paix, la stabilité et le développement dans les Provinces du Kivu et réaffirmé la volonté de son pays de poursuivre la normalisation de ses relations avec les pays voisins, confirmant la prochaine réouverture des ambassades congolaises dans ces pays. Le Président Kabila a saisi cette occasion pour rappeler la responsabilité de la communauté internationale dans la genèse de la situation qui prévaut aujourd'hui au Nord Kivu et demander plus d'engagement de la part de celle-ci.

41. Pour sa part, l'UA continuera à appuyer les efforts déployés tant dans le cadre de la mise en œuvre des Actes d'engagement que du Communiqué de Nairobi. De façon plus générale, la Commission entend déployer des efforts renouvelés pour soutenir plus effectivement le processus de consolidation de la paix en RDC, et ce sur la base des instruments pertinents de l'UA, notamment le Document cadre sur la reconstruction et le développement post-conflit adopté à Banjul en juin 2006. A cet égard, je me propose, dans les semaines à venir, de dépêcher une mission multidisciplinaire en RDC pour

évaluer la situation et soumettre des recommandations sur l'action spécifique qui pourrait être celle de l'UA et de ses Etats membres en appui aux efforts en cours.

42. La Commission entend également travailler plus étroitement avec le Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue de faciliter la mise en œuvre du Pacte conclu à Nairobi en décembre 2006. La Commission soutiendra également toutes les initiatives visant à promouvoir et à approfondir l'intégration régionale, y compris dans le cadre de la CEPGL, tant il est vrai que des progrès en ce domaine contribueront grandement à la consolidation de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région des Grands Lacs.